



Analyse du climat des affaires dans les PMA

Niger

Mars 2023



A powerful
and balanced
voice for business

Niger

Région

Pays de l'Afrique de l'Ouest – Union Économique et Monétaire
Ouest Africaine (UEMOA)

Population

22 442 948
habitants

Croissance démographique

3,83% par an

PIB/habitant (2020)

565,1 USD

Pays développement humain faible

IDH 0,394 (226^{ème}/228)

Contexte économique

Il est important de souligner qu'en termes de progrès, le Niger s'est amélioré au travers des réformes engagées par le gouvernement pour stimuler les investissements, à savoir : la ventilation de l'information sur le crédit au niveau des services publics des bureaux d'information pour faciliter l'octroi des prêts aux entrepreneurs de Petites et Moyennes Entreprises (PME), de même que l'exécution des contrats et la résolution des litiges commerciaux. Ainsi, une amélioration a été consentie en matière de climat des affaires au Niger depuis 2019. Cependant, au Niger, il existe encore des contraintes institutionnelles liées aux questions de sécurité, compte tenu de la situation fragile du pays touché par des conflits et de l'accès insuffisant aux infrastructures, telles qu'éducation, santé, eau, électricité ou Internet.

Depuis le début de la décennie 2010, le gouvernement nigérien s'est engagé dans une optique de développement visant à améliorer son climat des affaires et à stimuler les investissements nationaux et étrangers. C'est ainsi que, pour améliorer les performances du pays, un dispositif institutionnel d'amélioration et de suivi du climat des affaires a vu le jour en 2014. Ce dispositif qui était placé sous la tutelle du Ministère du Commerce et de la Promotion du Secteur Privé, a été finalement rattaché au Premier Ministère en 2018 pour lui donner un ancrage plus élevé. Dans cette optique, le Niger a opéré des réformes en matière d'exécution des contrats, de règlement de l'insolvabilité et d'octroi de crédit en particulier. En ce qui concerne l'exécution des contrats, l'opérationnalisation du tribunal de commerce de Niamey permet aujourd'hui d'accélérer la reddition des décisions de justice. De son côté, la mise en place du centre de médiation et d'arbitrage de Niamey facilite le processus de règlement des litiges commerciaux, en plus de l'amélioration du fonctionnement des bureaux d'information sur le crédit pour faciliter l'octroi des prêts aux entrepreneurs. Une procédure relative au remboursement du crédit de TVA a été également mise en place pour faciliter les procédures postérieures à la déclaration d'impôts.

En ce qui concerne la création d'entreprise, il est important de souligner que le capital minimum initialement requis à hauteur de 100 000 FCFA a été supprimé. La fusion de l'ensemble des procédures et des formalités relatives à l'enregistrement des statuts a été réduite à un seul guichet unique du Centre de Formalité des Entreprises (CFE). Il y a également eu une diminution dans les procédures d'attente du délai de délivrance des autorisations de construire de 30 jours à 8 jours concernant l'obtention du permis de construire. Ces différentes réformes ont permis une amélioration du climat des affaires au Niger depuis 2019.



Cependant, comme dans le reste du monde, les mesures de prévention et d'atténuation de la pandémie de la Covid-19 ont eu des conséquences négatives sur l'économie du Niger et ont mis brutalement un terme à trois années d'efforts de croissance soutenus malgré les défis sécuritaires de ces dernières années. Le rapport sur la situation économique du Niger, publié par la Banque mondiale en 2020, souligne que le pays n'a pas été épargné par la pandémie de la Covid-19 et devrait voir sa croissance chuter en 2020. En effet, cette pandémie selon ce rapport entraînera davantage des conséquences négatives sur le taux de pauvreté, d'ici 2022, si le pays n'arrive pas à atténuer les effets de la Covid-19 sur le secteur privé et à relancer l'économie tout entière. On estime que près d'un million supplémentaire de Nigériens vivront en-dessous du seuil de pauvreté d'ici 2022.

La baisse du chiffre d'affaires au sein des entreprises tient principalement à la réduction de la production en 2020, découlant de la récession mondiale. Par ailleurs, les mesures de confinement combinées à la fermeture des commerces et de certaines entreprises ont entraîné à la fois des pertes d'emplois et une baisse de la consommation selon la chambre du commerce. Tout ceci a davantage dégradé la situation économique et les conditions de vies des travailleurs du secteur informel qui ne disposent pas de mesures de protection et de sécurisation de leurs activités pour atténuer leur perte de revenus. Un phénomène d'autant plus important dès lors que 91,9 % des travailleurs nigériens travaillent dans le secteur informel. Par ailleurs, la mauvaise conjoncture économique en Chine et dans l'Union Européenne (UE), principaux pourvoyeurs d'Investissements Directs Étrangers (IDE), a retardé la réalisation de projets importants, tels que la construction de l'oléoduc d'exportation de pétrole. Pourtant, pour la première fois depuis des années, l'inflation du coût de pétrole sur le marché mondial devait grimper à 4,5 % en 2020 et dépasser le seuil de 3 % fixé par l'UEMOA ; et permettre aux pays exportateurs de pétrole de la région de bénéficier des retombées économiques pour accélérer la croissance économique.

Défis à relever par le secteur privé

Les résultats de l'Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel (ERI-ESI) réalisée en

2017 dénombrent 1.066.683 Unités de Production Informelle (UPI) au Niger. Cependant, il ressort encore des défis dans l'amélioration du climat des affaires au Niger. Il s'agit notamment de :

- **L'insécurité constante qui menace les efforts d'amélioration du climat des affaires** - En effet, le Niger est classé parmi les pays fragiles et en situation de conflits. Ce qui constitue un risque pour les investissements nationaux et privés.
- **L'informalité** - 91,9 % des travailleurs opèrent dans l'économie informelle contre 8,1 % dans les emplois formels en 2017 au Niger.
- **L'informalité touche les secteurs clés de l'économie** - Les trois principaux secteurs d'activité non agricole qui attirent le plus grand nombre de main-d'œuvre active dans l'économie informelle sont : l'industrie (40,5 %), le commerce (33,6 %), et le service et tourisme (25,9 %).
- **La faible formation du capital humain** - Le Niger est parmi les pays dont l'IDH est faible (0,394) classé 189èmesur 189 pays. Alors qu'il existe une forte corrélation entre le niveau d'études et la qualité de l'insertion professionnelle, au niveau national, le nombre moyen d'années d'études réalisées avec succès est de 2,58 ans. Le nombre d'années d'études réussies varie de 0,76 ans à 16,09 ans, respectivement dans le secteur informel et dans le secteur formel. La faible formation du capital humain constitue donc un frein au développement de l'économie en général, du secteur privé en particulier.

De plus, lorsqu'on considère la variation du niveau d'études avec le salaire perçu. Il ressort également que le niveau d'éducation influence significativement le revenu mensuel moyen selon le secteur d'activité (formel et informel). En effet, au Niger, le revenu mensuel moyen est de 56.169 FCFA pour un niveau d'années d'études moyen de 2,58 ans dans l'économie formelle. Cependant, le revenu mensuel moyen varie de 18.103,33 FCFA chez les travailleurs du secteur informel avec 0,76 années d'études à 305.479,53 FCFA avec 16,09 ans d'études chez les travailleurs du secteur formel.

- **Une inégalité sociale liée à la fois à un système éducatif et à un système d'emploi inefficaces** - En effet, le taux d'emplois précaires est plus élevé chez les travailleurs ayant un niveau d'étude primaire (36,33 %) que chez les travailleurs sans niveau d'instruction donc sans diplôme (25,33 %) ; il est plutôt faible chez les travailleurs avec un niveau d'étude supérieure (8,59 %). Par ailleurs, le taux d'emplois précaires est également plus élevé parmi les jeunes, notamment chez les groupes d'âge de 15-24 ans et de 25-34 ans avec 48,13 % et 26,01 % respectivement. Ce qui expose le pays à des risques élevés de tensions sociales, classifiant ainsi le Niger parmi les pays fragiles.
- **La dimension genre de l'informalité** - les femmes représentent 39,1 % du total de la main-d'œuvre dans l'économie informelle, suivie des jeunes de moins de 25 ans (29,4 %).
- **Un système d'emploi non efficace avec des disparités de genre** - Dans l'ensemble, seulement 12,1 % des individus (hommes et femmes confondus) occupent des emplois formels non agricoles. Seulement 4,4 % des femmes occupent des emplois formels dans le secteur non agricole contre 21,7 % des hommes.
- **Un faible système de régulation du marché du travail** - Dans l'ensemble, plus de 25 % des individus (hommes et femmes confondus) ont une durée de travail allant au-delà de 48 heures par semaine, dépassant ainsi les 35 heures recommandées selon l'OIT.
- **La pauvreté extrême touchant davantage les femmes auto-entrepreneures** - 63,5 % des individus (hommes et femmes confondus) qui occupent un emploi à leur propre compte ont un salaire inférieur au SMIG, à savoir 77,5 % des femmes contre 57,4 % des hommes. Par ailleurs, le secteur tourisme, n'emploie que 19 % des travailleurs au Niger. Par ailleurs, 82,1 % des individus (hommes et femmes confondus) sont définis comme chômeurs au sens du BIT. Ce qui constitue un manque à gagner pour le développement du secteur privé au Niger. Potentiellement ces 82,1 % d'individus représentent également une main-

d'œuvre désirant travailler ne serait-ce que comme travailleurs indépendants, mais du fait de la pauvreté extrême touchant davantage les femmes et les jeunes, ils n'ont pas accès au financement pour créer leurs activités génératrices de revenus. Seulement 7,4 % des unités de production informelle paient leurs impôts. Seulement 12,7 % des chefs d'UPI se disent prêts à payer les impôts et à formaliser leurs activités.

- **Une faible efficacité de l'État de droit exacerbant le travail des enfants** - 11,2 % des jeunes de moins de 15 ans se retrouvent dans l'économie informelle.
- **Le manque d'infrastructures pour absorber les jeunes non scolarisés dans la formation professionnelle** - ce qui représente un manque à gagner important lorsque plus de 69 % des jeunes de 15-24 ans ne sont pas insérés dans le système scolaire, ni dans le monde du travail. Ce qui peut accentuer davantage l'état de fragilité et de violence du pays.
- **Le manque d'accès aux finances** - Les deux principales sources de financement du capital au démarrage d'une entreprise ou d'une activité sont l'épargne propre provenant des tontines (67,2 %) et les prêts informels obtenus auprès des amis ou de la famille (12 %).
- **Une corruption élevée** - 67,6 % de la population de 18 ans estime que la corruption est importante dans le pays et entache ainsi l'ensemble de l'économie. Ce qui justifie ainsi la 123^{ème} place sur 180 pays, du Niger selon le rapport 2020 de l'indice de perception de la corruption.

En conclusion, les problèmes accrus du Niger liés à l'état de pauvreté extrême du pays, sa situation de fragilité, l'insuffisance de l'État de droit et le sous-développement humain constituent des obstacles importants au développement du secteur privé. La plupart des indicateurs permettant de mesurer les progrès dans l'amélioration du climat des affaires reste en-deçà. On constate seulement une amélioration au niveau de l'obtention de crédits, de l'exécution des contrats et de la résolution de

l'insolvabilité. Beaucoup d'efforts restent à faire pour faciliter la vie des entrepreneurs au Niger et stimuler le développement d'un secteur privé compétitif et durable en matière de paiement des taxes et des impôts, d'obtention de permis de construire, de raccordement aux services publics (électricité en particulier) et de commerce transfrontalier.

Recommandations du secteur privé

Les recommandations concernent les domaines suivants :

1. Soutien et renforcement du dialogue public-privé

Les objectifs spécifiques concernent :

- Intégration du dialogue public-privé dans les plans et les stratégies sectoriels de développement ;
- Établissement et maintien d'un vrai partenariat public-privé ;
- Élaboration d'une feuille de route et d'un agenda pour le dialogue public-privé au niveau national ;
- Prise en compte effective des besoins des partenaires du secteur privé dans les stratégies sectorielles de développement ;
- Renforcement des institutions étatiques, notamment l'évaluation du cadre juridique et réglementaire en matière de création et de formalisation des entreprises dans le secteur formel ;
- Conception permanente des réformes visant à améliorer le climat des affaires ;
- Respect des accords ;
- Renforcement du rôle de l'État en tant que garant de la paix, de la sécurité et de la bonne gouvernance ;
- Partenaires sociaux indépendants et responsables ;

- Renforcement des capacités des partenaires sociaux ;
- Mise en place d'un plan de communication pour réduire les déficits de communication entre les secteurs privé et public ;
- Mise en place d'une cellule ou commission devant travailler à promouvoir et à vulgariser les avantages incitatifs à accorder au secteur privé des marchés (affaires) sur le court, moyen et long termes.

2. Soutien aux jeunes investisseurs et à la gente féminine, développement de l'entrepreneuriat et lutte contre l'informalité

Les objectifs spécifiques concernent :

- Promotion d'une culture entrepreneuriale dans la société tout entière, notamment au sein des établissements de formation technique et professionnelle, au sein des plate-formes de l'audiovisuel (télé et radio) et réseaux sociaux nationaux en ligne, au sein des centres de formations pour adultes et au sein des universités ;
- Création des centres de formation et d'apprentissage aux métiers d'auto-entrepreneurs pour les jeunes déscolarisés ;
- Création d'un climat favorable à l'investissement en accordant des incitatifs, par exemple favoriser l'accès au crédit à des taux d'intérêt bonifiés et des conditions de remboursements souples et flexibles ;
- Établissement d'un vrai partenariat entre l'État et le secteur bancaire pour encourager les financements et les investissements au niveau national, notamment promotion de l'auto-emploi chez les jeunes et chez les femmes ;
- Politique axée sur la création d'emplois formels ;
- Établissement d'un vrai partenariat institutionnel entre l'État, le secteur privé et les représentants des collectivités territoriales pour soutenir et favoriser la création des

emplois générateurs de revenu en milieu rural et encourager le développement des coopératives agro-alimentaires ;

- Promotion de la décentralisation et de l'efficacité des organes des collectivités territoriales pour faciliter l'accès des mairies aux flux financiers nationaux et régionaux pour soutenir l'entrepreneuriat chez les femmes et chez les jeunes en milieu rural et pour mieux canaliser les besoins des femmes et des jeunes en matière de développement de leurs activités commerciales, agro-pastorales et artisanales en milieu rural en particulier ;
- Organisation des campagnes de sensibilisation et d'éducation des entrepreneurs du secteur informel sur les avantages de la formalisation et développer des mesures incitatives pour encourager la formalisation des entreprises vers le secteur formel ;
- Prise en compte des besoins des opérateurs du secteur informel dans les stratégies de lutte contre l'informalité par l'État régalien pour mieux favoriser leur passage du secteur informel vers le secteur formel ;
- Organisation permanente des sessions de formation et d'éducation à la création et la formalisation des entreprises en milieu rural et en milieu urbain ;
- Favorisation de l'accès des jeunes et des femmes au numérique en milieu rural en créant des centres de formation gratuits à l'outil numérique au sein des collectivités territoriales ;
- Promotion de l'accès des femmes en particulier au foncier et privilégier une réorganisation du cadastre ;
- Suppression des frais minimaux pour la création d'entreprise et raccourcissement du délai d'attente d'enregistrement et d'authentification des documents ;
- Constitution d'une épargne nationale au niveau des différents pays pour financer les projets générateurs de revenus et d'emplois, des jeunes et des femmes en particulier.

3. Commerce transfrontalier

Les objectifs spécifiques concernent :

- Favorisation du développement du commerce intra-africain en levant les barrières douanières ;
- Amélioration des infrastructures nationales et régionales, notamment le développement des axes routiers, des files piétonnes, éclairage et des pôles d'électrification, l'accès au réseau numérique, ainsi que la construction des bâtiments pour abriter les marchés frontaliers ;
- Modernisation et mise en place du guichet unique ;
- Garantie d'un climat sécuritaire et stable au niveau du pays, notamment au niveau des services douaniers pour faciliter la libre circulation des personnes et des biens (État de droit) ; ceci améliorerait également l'entrepreneuriat féminin notamment la création des activités génératrices de revenus (commerce) exercées le plus souvent par les petites commerçantes (les femmes) au niveau des frontières ;
- Garantie d'un suivi de l'approvisionnement et de la distribution des produits pétroliers ;
- Mise en place de stratégies sectorielles nationales, régionales et internationales pour assurer une prévisibilité du taux de change ;
- Mise en place de stratégies sectorielles visant à développer la résilience de l'économie, notamment des entreprises pour faire face aux différents chocs ;
- Réduction des délais d'exportation et d'importation ;
- Mise en place et modernisation au niveau des pays d'un système de paiement électronique des frais de port ;
- Dématérialisation des formalités douanières et prolongation des horaires d'ouverture des ports ;

- Augmentation de la taille des marchés inter-africains et diversification des productions pour élargir les débouchés et pour améliorer la compétitivité du secteur privé formel à l'échelle mondiale ;
- Promotion des bonnes pratiques de gouvernance et de conduite responsable des entreprises et de concurrence équitable et loyale au niveau des marchés pour améliorer la compétitivité du secteur privé formel à l'échelle mondiale ;
- Mise en place d'un régime commercial simplifié (exonérer les droits de douane) et simplifier également les formalités de dédouanement pour les transactions de faibles montants, généralement réalisées par les petits commerçants, les femmes en particulier ;
- Renforcement de l'intégration régionale, en particulier la coopération économique entre les différentes communautés économiques régionales pour lever les barrières qui persistent en matière de commerce intra-régional ;
- Renforcement de la lutte contre la contrebande au niveau des frontières et au niveau des ports ;
- Mise en place et développement des pools énergétiques régionaux pour réduire les coûts de raccordements à l'électricité et relier les marchés aux ressources ;
- Mise en place des accords commerciaux mutuellement bénéfiques pour attirer davantage les investisseurs ; dynamiser le commerce intra-régional grâce au numérique ;
- Diversification du marché énergétique sur la promotion des panneaux solaires pour améliorer la compétitivité et la productivité des entreprises et également pour réduire les coûts de raccordement au réseau électrique ;
- Expansion du marché de télécommunications, notamment du marché du numérique pour améliorer l'accès au réseau électronique des entreprises et leur permettre d'accroître leur compétitivité sur le marché mondial ;

- Mise en place de stratégies efficaces de cybersécurité et cyberdéfense au niveau régional ;
- Renforcement de la zone de libre-échange continentale africaine (Zlecaf).

4. Lutte contre l'informalité

Les objectifs spécifiques concernent :

- Mise en place d'une politique nationale de transition des Unités de Production Informelle (UPI) vers le secteur formel ;
- Mise en place des instruments incitatifs et également des instruments dissuasifs ;
- Partage et échange d'expériences régionales ;
- Développement d'un cadre législatif institutionnel solide et efficace ;
- Mise en place annuelle des réformes structurelles et des stratégies sectorielles visant la facilitation du climat des affaires et l'amélioration de la vie des entrepreneurs ; notamment au niveau de la fiscalité, du permis de construire et de la création d'entreprises ;
- Développement des instruments de garanties pour favoriser l'accès au crédit des jeunes et des femmes, en particulier présentant des projets économiquement générateurs de revenus et d'emplois ;
- Réduction des coûts et des délais d'obtention des permis de construire ;
- Réduction des frais de raccordement à l'électricité ;
- Suppression des frais obligatoires minimums pour la création d'entreprises ;
- Suppression de l'obligation des frais relatifs à l'authentification des documents et raccourcissement du délai d'enregistrement dans le cadre de la création d'entreprise ;
- Amélioration de l'accès à l'information sur le crédit, en élargissant par exemple la couverture des services publics de crédit et en commençant

à communiquer les données des entreprises de service public ;

- Développement d'un annuaire national des entreprises du secteur formel ;
- Évaluation annuelle du taux d'enregistrement de nouvelles entreprises et prise en compte des besoins des entreprises non enregistrées pour mieux canaliser et adapter les stratégies sectorielles pour faciliter leur transition vers le secteur formel ;
- Mise en place et modernisation au niveau des pays d'un système électronique de création et d'enregistrement des entreprises ;
- Création des concurrences équitables pour les entreprises pour faciliter leur formalisation.

5. Développement du capital humain

Les objectifs spécifiques concernent :

- Amélioration de l'offre des services publics (éducation, santé et protection sociale) ;
- Adéquation des formations reçues avec les besoins requis sur le marché du travail au niveau de l'enseignement technique et professionnel, de l'enseignement général secondaire et des universités ;
- Promotion de la recherche pour le développement au niveau des établissements de l'enseignement technique et professionnel, de l'enseignement général secondaire et des universités pour libérer le potentiel d'innovation des jeunes et améliorer la compétitivité du secteur privé à l'échelle mondiale ;

- Formation des cadres du secteur public en priorité ;

- Stages en entreprise rendus obligatoires pour une immersion des étudiants dans l'entrepreneuriat.

6. Amélioration du système de travail

Les objectifs spécifiques concernent :

- Multiplication du nombre d'emplois par l'accès à de nouveaux investissements au niveau des différents pays ;
- Favorisation de l'application, à travers le Ministère des Affaires Sociales et du Travail, d'un cadre légal pour les travailleurs/employés en matière de conditions de travail et de salaire minimum ;
- Mise en place des stratégies sectorielles visant la facilitation de l'accès de la population, notamment des travailleurs du secteur formel à la couverture santé, ce qui peut inciter également la formalisation des entreprises vers le secteur formel ;
- Promotion de la flexibilité des horaires de travail des travailleurs ;
- Amélioration des cadres et des politiques et conditions d'emplois ;
- Valorisation des salaires et paiement des indemnités liées aux arrêts de travail, du fait de la survenue d'heureux événements (naissance par exemple) et d'événements malheureux (maladies, accidents, etc.) dans la vie des travailleurs.

Cette publication a été produite avec le soutien financier de l'Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité de l'Organisation Internationale des Employeurs (OIE) et ne reflète pas nécessairement les opinions de l'Union européenne.



**Cofinancé par
l'Union européenne**



A powerful
and balanced
voice for business

Avenue Louis-Casari 71 – CH-1216 Genève
T +41 22 929 00 00 F +41 22 929 00 01
ioe@ioe-emp.com • ioe-emp.org

© IOE 2023